

L'édito de Prélude

2016, une année entre stabilité et innovation.

Tout d'abord, malgré une diminution lente mais continue du nombre de dossiers reçus ces dernières années, **la formation Prélude maintient son cap**. En 2016, nous avons misé sur une meilleure communication avec nos partenaires judiciaires, avec comme point d'orgue, la finalisation de notre nouveau site internet (voir page 4). 2016 aura également été l'occasion de nombreux échanges enrichissants: avec les assistants de justice lors de mini-formations, avec les stagiaires judiciaires lors de nos interventions à l'IFJ et lors de leur stage au sein de notre service, lors de conférences des Jeunes Barreaux et enfin lors de réunions avec différents magistrats tant du siège que du Parquet. L'accent mis sur la **communication** semble porter ses fruits car nous observons une nette remontée du nombre de décisions reçues en ce début 2017 !

L'année 2016 a été marquée par de nombreux changements dans le champ pénal, notamment avec la Réforme Pot Pourri II. Bien sûr, le recul est encore insuffisant pour tirer des conclusions ou avoir une vue d'ensemble. **L'arrivée de la PPA**, tout en permettant d'élargir le panel des peines alternatives, bouleverse les pratiques et amène les différents acteurs à redéfinir leur collaboration. Cette dernière est fondamentale pour contribuer à la cohérence et à l'exercice de la justice. Forte de son expérience acquise depuis plus de 20 ans, Arpège-Prélude s'adapte pour parfaire la **collaboration** avec les Maisons de Justice, les magistrats et autres acteurs judiciaires concernés.

Enfin, Arpège-Prélude **diversifie son offre de formation** en proposant une formation individuelle à certains justiciables qui ne peuvent intégrer la formation en groupe. Cette innovation est actuellement en phase de 'test' dans certains arrondissements. Nous ne manquerons d'y revenir plus largement dans une prochaine newsletter. Nous continuerons également notre réflexion autour de l'amélioration de nos outils de formation et de leur adéquation entre nos objectifs poursuivis et les justiciables encadrés.

Continuité donc dans l'approfondissement des outils et pratiques de formation en groupe, dans le soin apporté à la communication et la collaboration avec nos partenaires judiciaires.

Et **innovation**, dans l'adaptation de nos pratiques dans le cadre de la PPA et de l'élargissement de notre offre de formation.

Le tout en vue de participer, à notre humble mesure, au bon fonctionnement d'une justice respectueuse de chacun et source d'apaisement des conflits.

Maintien réussi de la Formation Prélude en Brabant Wallon !

Nous constatons une baisse des dossiers reçus de près de 50%, principalement en probation! Cela a eu pour effet le report de l'organisation d'un groupe de formation. Toutefois, nous avons pu maintenir la mise en place de 2 groupes, et le taux d'achèvement des formations reste très bon!

En 2017, nous serons attentifs à renouveler nos contacts avec les magistrats du siège et du Parquet, afin de pouvoir continuer à offrir une prise en charge régulière et de qualité dans l'arrondissement. Le bon moment pour une piqûre de rappel!? La suite en page 2.

Vous lirez aussi...

Activité générale 2016
Légère diminution des dossiers reçus mais meilleure prise en charge

Etude qualitative de la formation Prélude
Qu'en pensent nos participants?

Nouveau site web & Nouvelle fiche d'inscription!

En page 3 & 4

En page 3

En page 4

2016 EN BREF

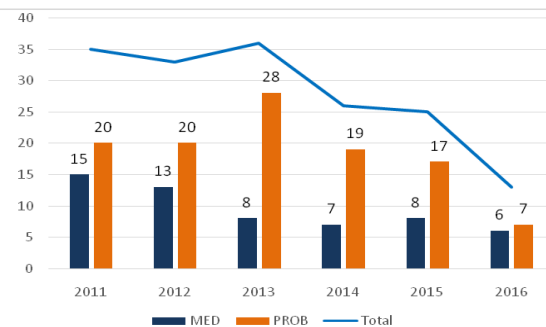
- 244 décisions reçues
- 161 justiciables participent à une formation
- 115 terminent la formation
- 22 groupes organisés
- Une formation disponible dans tous les arrondissements francophones!
- Une prise en charge efficace
- Des innovations
- Un objectif... prendre en charge davantage de justi-



Quelle évolution de la formation Prélude en Brabant Wallon?

Évolution des décisions de 2011 à 2016

2016 est marquée par une **forte baisse des dossiers de probation** : 7 décisions émanant du tribunal correctionnel nous sont parvenues (contre 17 en 2015, ce qui constituait déjà une baisse légère mais continue par rapport aux années précédentes).



Prises en charge

21 décisions de Nivelles ont été encadrées en 2016 : 8 dossiers de médiation pénale et 13 décisions probatoires.

Sur ces 21 dossiers, 3 seront pris en charge en 2017 et 18 ont été clôturés en 2016.

3 justiciables n'ont pas entamé la formation en groupe : 2 suite à la révocation de leur probation avant le début du groupe et 1 pour incompatibilité horaire.

15 personnes ont donc bien commencé une formation de groupe, dont **11** qui l'ont terminée. Ce qui confirme le **bon taux d'achèvement** de la formation !

Les 4 formations interrompues en cours de processus l'ont été suite à des manquements trop importants à la règle de présence et de ponctualité (absences et/ou départs anticipés).

A noter que sur les 18 justiciables de Nivelles pris en charge cette année, 14 ont été orientés vers un groupe à Ottignies, 3 à Bruxelles et 1 à Namur.

Quant aux faits pour lesquels la mesure est sollicitée, nous constatons que les autorités de Nivelles ne nous mandatent que pour des atteintes aux personnes (principalement des coups et blessures volontaires). Rappelons que la formation Prélude est également indiquée dans certaines **atteintes aux biens**, dès lors qu'il y a une **victime** personne physique, avec ou sans violence, avec ou sans rencontre directe avec la victime (tels que vols qualifiés, cambriolages, dégradations, incendie volontaire, escroquerie, ...).

Organisation des groupes

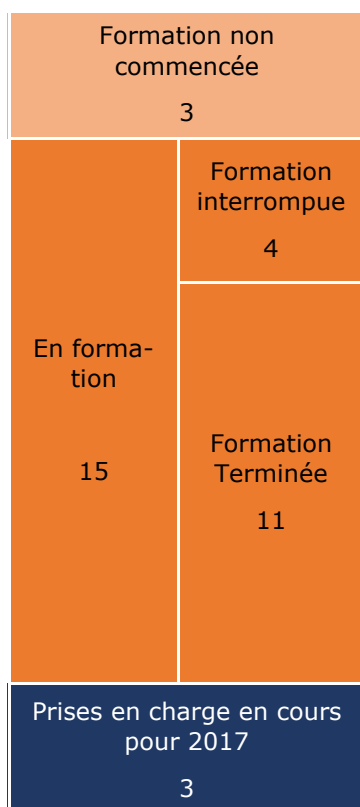
2 groupes ont pu être organisés dans l'arrondissement en 2016 : aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres. Le groupe initialement programmé au 2^{ème} trimestre a dû être reporté au trimestre suivant par manque de décisions.

La position centrale de l'arrondissement permet de constituer les groupes à Ottignies avec des justiciables émanant d'autres divisions/arrondissements: Namur, Charleroi et Bruxelles.

Conclusion

Même si le nombre de décisions reçues est préoccupant, nous avons pu maintenir l'organisation de 2 groupes annuels dans l'arrondissement. Afin de poursuivre cette prise en charge régulière, nous prendrons prochainement contact avec les **juges correctionnels** et le **Parquet** afin de remédier à la **forte baisse des décisions probatoires** et rappeler le **type de faits** pour lesquels nous pouvons être mandatés.

Par ailleurs, nous poursuivons les contacts réguliers et la **bonne collaboration avec la Maison de Justice**. Une rencontre avec la **Commission de Probation** devrait avoir lieu à son initiative dans le courant de l'année.



Besoin d'informations complémentaires ?

La responsable de la sensibilisation pour l'arrondissement du BW est à votre disposition:

Sandra della FAILLE
Antenne de Nivelles
Tél : 067/49.19.85

Que disent les participants de la formation Prélude ?

Étude qualitative de la formation Prélude

Pour parler de nos activités, nous présentons habituellement des chiffres: nombre de groupes, heures d'entretien réalisées, taux d'achèvement, ... Mais ces données ne rendent que partiellement compte de notre activité: elles ne permettent pas de saisir l'effet que peut avoir la formation sur les personnes qui l'ont suivie.

En 2016, nous avons décidé d'innover et d'organiser une large récolte de données portant sur ce que les justiciables retirent de la formation. Pour ce faire, nous avons mis en place un dispositif aussi rigoureux que possible:

- Création d'un guide d'entretien semi-structuré;
- Entretiens complets en fin de groupe;
- Moyennant accord des personnes, enregistrement des entretiens;
- Retranscription;
- Analyse statistique des déclarations.

Sur l'ensemble des personnes ayant participé à une formation en 2016, 70% ont accepté de participer à cette démarche d'évaluation et de répondre aux 3 questions suivantes :

1 - La formation Prélude se termine pour toi aujourd'hui. Si tu prends un peu de recul par rapport à ces 2-3 mois de formation et que tu repenses à l'ensemble de la formation, qu'en retires-tu ?

2 - Si dans tes connaissances, un ami t'annonce qu'il va devoir faire la formation Prélude, que lui dirais-tu ?

3 - Si tu retournais devant le magistrat qui t'a envoyé ici et qu'il te demandait ton avis sur la formation, que lui dirais-tu ?

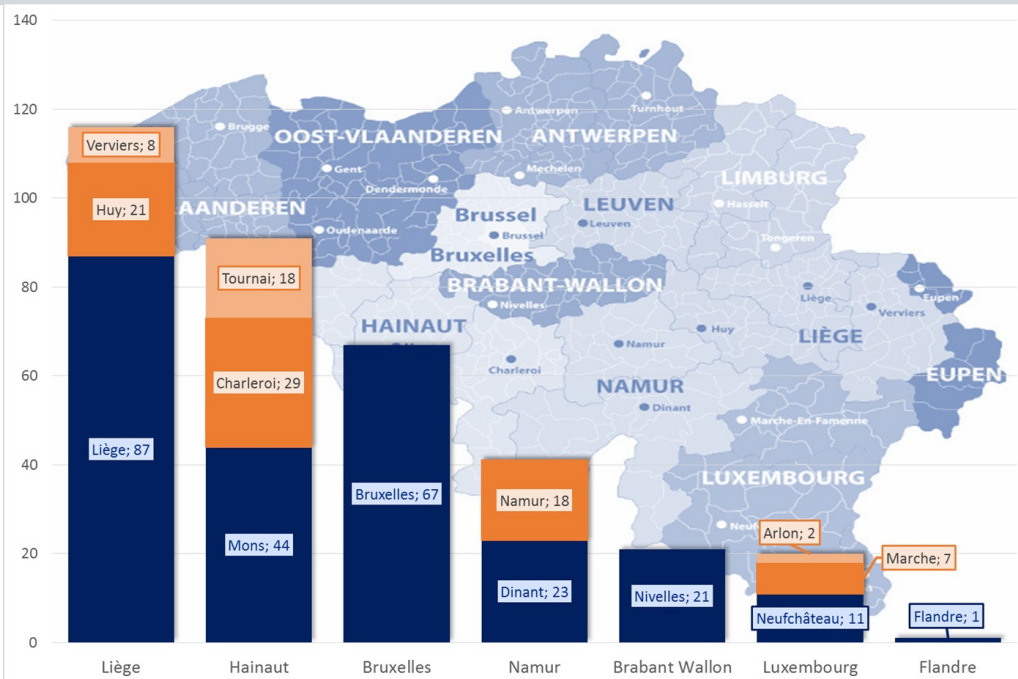
« une formation prélude comme ici, ben ça m'a permis de tenir mon emploi, de voir mes enfants, ma femme, de tenir mon train de vie de tous les jours malgré la contrainte d'aller à cette formation le mardi, le jeudi et le samedi quoi »

Nous sommes actuellement dans la phase d'analyse. Les résultats complets seront à lire dans notre newsletter d'automne.

Extrait d'une réponse :

« je n'hésiterais pas à encourager quelqu'un à le faire plutôt que d'aller faire, euh..., 50 heures de balayage de trottoir, je vais dire. Je ne sais pas quels sont les travaux d'intérêts généraux, mais honnêtement, si, parce que en plus euh... avec les opinions de tout le monde et tout ça, c'est... c'est enrichissant franchement, ça...j'ai passé un bon moment »

Répartition des dossiers par Arrondissements et Divisions



Répartition des 358 dossiers **traités** par notre asbl en 2016 en fonction de l'arrondissement judiciaire dont elles émanent.

Notons que parmi ces 358 décisions:

- 244 ont été reçues en 2016;
- les 114 autres sont des décisions reçues avant 2016 et en cours de prise en charge en 2016.

Activité générale 2016

Légère diminution des décisions reçues

En 2016, le nombre de dossiers reçus s'élève à 244, ce qui représente une baisse de 4% par rapport à l'année 2015.

Toutefois, cette baisse est compensée par une meilleure prise en charge des dossiers. En effet, le nombre de dossiers interrompus avant même qu'un entretien soit organisé diminue et nous recevons, par ailleurs, moins de dossiers inadéquats.

Une prise en charge efficace

Sur l'ensemble des dossiers pris en charge en 2016, seuls 7% sont interrompus sans qu'un entretien n'ait été organisé; soit que le justiciable ne s'est jamais présenté, soit que le dossier ne correspondait pas à notre cadre d'intervention.

Au terme de l'entretien initial, 80% des justiciables sont effectivement inscrits dans un groupe à venir.

Un taux d'achèvement élevé !

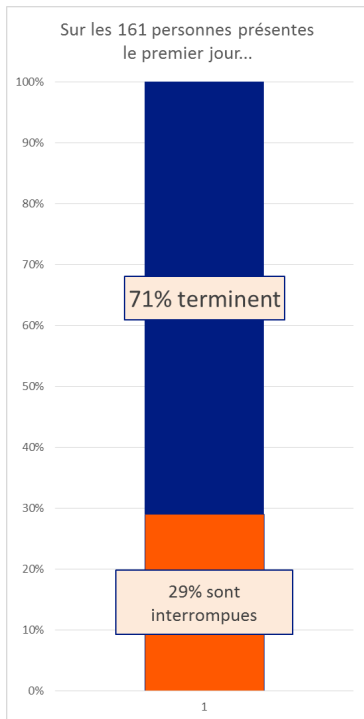
Si l'on se base sur le nombre de participants présents le premier jour, la proportion de ceux qui terminent la formation s'élève à près de 70% !

Dossiers inadéquats ?

Un dossier peut être qualifié « inadéquat » pour plusieurs raisons:

- Les faits ne correspondent pas à notre cadre de travail (p.ex. violences intrafamiliales);
- Les faits n'ont pas occasionné de victime directe;
- Le justiciable ne maîtrise pas suffisamment le français;
- Le justiciable nie les faits qui lui sont reprochés;
- Le justiciable présente des difficultés (assuétude, état psychologique, ...) incompatibles avec un travail en groupe.

Ces éléments peuvent amener à la clôture du dossier, dès réception de la fiche d'inscription ou au terme de l'entretien.



Nouvelle fiche d'inscription pour les assistants de justice.

X **ARPÈGE-PRÉLUDE - PÉRIODE D'INSCRIPTION**

Liège - Namur - Nivelles
 Bureau de Liège - Quai de la Boverie, 2 - 4000 Liège
 Bureau de Namur - Rue de la Liberté, 10 - 5000 Namur
 Bureau de Nivelles - Rue de la Liberté, 10 - 1400 Nivelles

www.arpege-prelude.be

Prénoms et nom de famille : _____
 Adresse complète : _____
 Téléphone : _____ e-mail : _____

ATTENTION: Pour mandater valablement l'adh, veuillez remplir **seulement** les champs suivants:

Sexe: Homme Femme
 Date de naissance: _____
 Adresse complète: _____
 Téléphone: _____ e-mail: _____

Dossier en: Procédure Arbitrage
 Décisions judiciaires (en cas de surse à prononcer, veuillez indiquer la peine prononcée en cas de condamnation): _____

Date de la période probatoire: _____ Date d'inscription prévue aux séances: _____
 Date de la décision judiciaire: _____ Titre du droit d'exécution de la mesure: _____
 Autres conditions: _____

Qualificatifs des faits (soyez précis, nous n'inscrivons pas les faits de violence conjugale et familiale, ni les faits de meurtre): _____

Droits des faits: _____ Associations judiciaires: CSEJ ICN

Commentaire éventuel après la formation Prélude (soyez et précisez): _____
 Conséquences pour votre inscription: _____
 Commentaires éventuels: _____

Responsabilité: exercer les droits et obligations de l'adh exercer les droits et obligations de l'adh exercer les droits et obligations de l'adh

MAJ 01/17

LIÈGE NAMUR NIVELLES

LIÈGE: LIBRAMONT LIEGE MANS NAMUR
 NIVELLES: CHATELAIN LIEGE MANS NAMUR
 LIÈGE: LIBRAMONT LIEGE MANS NAMUR

Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité

www.arpege-prelude.be

L'adresse n'a pas changé mais notre site internet a été remis à neuf !

Un site qui se veut plus clair, plus facile d'accès et surtout, directement construit à partir de vos préoccupations !

LA PREMIÈRE Afin de sensibiliser un plus large public à notre travail dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives, le 13 décembre, Arpège-Prélude était l'invitée de " **Questions Clés: Passer directement par la case prison?** " avec Véronique Tiberghien, journaliste à La Première, rtbf radio.

Prélude s'adapte : que ce soit pour répondre au mieux aux besoins des mandats (notamment dans le cadre de la PPA) ou pour faciliter la mise en place de nos innovations, Prélude a conçu une nouvelle **fiche d'inscription**.

L'émission est à réécouter sur notre site web dans la rubrique **Ressources**.

Si vous n'en disposez pas encore, n'hésitez pas à en faire la demande !



Antenne de Liège
 Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social
 Quai de la Boverie, 2—4020 Liège
 Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90
info@arpege-prelude.be

CONTACTEZ-NOUS!

www.arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles
 Arrondissements de Bruxelles, Hainaut et du Brabant Wallon
 Av. Général Jacques, 47 bte3
 1400 Nivelles
 Tél/Fax: 067/49.19.85
nivelles@arpege-prelude.be